



N/Réf : DR/TD/12.22

Direction Générale des Services

Objet : Marché couvert de DOMINO

Vacance du lot n°14

AVIS DE PUBLICITÉ

L'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques dispose :

« Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

En application de cet article, la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON porte à la connaissance des candidats potentiels, la vacance de l'emplacement n°14 du marché couvert de DOMINO de même que la manifestation d'intérêt spontané adressée à la commune le 20 décembre 2021 par « Monsieur POINOT Simon » du CHÂTEAU-D'OLÉRON (17480) pour y poursuivre une activité de vente de fruits et légumes.

Toute autre manifestation d'intérêt concurrente devra être adressée avant la date du 20 janvier 2023 par pli recommandé avec accusé de réception comportant les pièces suivantes :

- Projet d'exploitation (type de commerce, mode d'exploitation)
- Volet professionnel et social :
 - déclaration au centre de formation des entreprises (CFE)
 - déclaration INSEE comportant le numéro SIRET
 - 1 extrait du registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois (K-bis)
 - pour les exploitants agricoles et les pêcheurs professionnels, tout document attestant de cette qualité
- Volet fiscal :
 - copie de la déclaration fiscale
 - 1 certificat d'inscription à la contribution économique territoriale (CET)
- Assurance :
 - attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'exercice de l'activité sur les marchés
- Trois derniers bilans ou bilan prévisionnel d'exploitation
- Nature et montant des investissements programmés

La décision d'attribution de l'emplacement n°14 sera prise avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Nota : montant (part fixe) du loyer annuel exigible pour 2022 pour ce box de 18 m² de 2 700,00 €.

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 20 décembre 2022.

**La maire,
Dominique RABELLE**

